



## Perte d'emploi juste avant signature de la convention

-----  
Par Laurent88

Bonjour,

je sollicite votre aide car j'ai vraiment besoin de savoir où la situation va. Malheureusement mon conseil semble simplement attendre une vaine réponse de la partie adverse et le temps joue contre nous.

Je suis dans un divorce par consentement mutuel, la convention a été rédigée de notre côté et est dans les mains de ma future ex femme et de son avocat depuis 3 semaines. Nos revenus étaient similaires, tout était partagé de moitié, il s'agissait d'un divorce assez simple.

Il y a quelques jours ma future ex-femme a appris qu'elle faisait partie d'un plan de licenciement de son entreprise, qui prendra effet fin septembre. Il se peut aussi que sa boîte accorde 6 mois de salaire après le licenciement.

Selon vous, est elle en droit de faire inscrire des demandes de compensation financière pour sa situation à venir? Comment éviter qu'ils fassent traîner leur réponse jusqu'au licenciement et obliger le divorce qui devait se terminer avant la fin mai?

Merci à vous!

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans un divorce amiable, les délais sont entre les mains des parties.

La convention n'est pas encore actée et est donc susceptible d'évoluer, y compris vers un divorce judiciaire.

Tout est possible et on ne peut rien vous confirmer, ni dans un sens ni dans l'autre.

-----  
Par Laurent88

Bonjour, merci de votre réponse.

Je me demande néanmoins s'il n'y a pas de meilleure alternative pour moi que d'attendre plusieurs mois que sa situation financière se dégrade et lui devoir la moitié de mon salaire !

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

L'alternative c'est un divorce contentieux.

Mais il n'est pas évident que ce soit plus rapide.

Demandez à votre avocat.